

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- 17 novembre 2022 -**

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022.

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).  
Délibération n° 2022/10/052 - Adoptée à l'unanimité.
- 2) Adoption de la motion de soutien aux propositions de l'AMF et de l'ensemble des associations d'élus, relativement aux conséquences de la crise économique et financière sur les moyens du bloc communal.  
Délibération n° 2022/10/053 – Adoptée à l'unanimité.
- 3) Changement de dénomination du collège public Kervallon.  
Délibération n° 2022/10/054 – Adoptée à 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.
- 4) Adressage - Dénomination et numérotation des voies de la Commune de Marcillac-Vallon.  
Délibération n° 2022/10/055 – Adoptée à l'unanimité.
- 5) Lotissement Les Plancats 1 - Transfert de la voirie et des espaces communs.  
Ajourné.
- 6) Lotissement Les Plancats 2 - Transfert de la voirie et des espaces communs.  
Ajourné.
- 7) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes dans le cadre du contrôle, de la maintenance et de l'entretien des poteaux incendie.  
Délibération n° 2022/10/056 – Adoptée à l'unanimité.
- 8) Rénovation de l'éclairage public - Tranche 3 - Exercice 2023.  
Délibération n° 2022/10/057 – Adoptée à l'unanimité.
- 9) Salle des fêtes - Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.  
Délibération n° 2022/10/058 – Adoptée à l'unanimité.
- 10) Aliénation d'une partie de chemin rural - Lieu-dit Roujac - Ouverture d'une enquête publique.  
Délibération n° 2022/10/059 – Adoptée à l'unanimité.
- 11) Déclassement domaine public - Ouverture d'une enquête publique.  
Délibération n° 2022/10/060 – Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00.

\*\*\*\*\*